

AIDES PERSONNELLES AU LOGEMENT POUR LES ETUDIANTS

Lycée Jehan ANGO
DIEPPE

Janvier 2021

Vous envisagez de louer un logement dans le cadre de vos études.

La Caf peut vous aider à payer votre loyer en vous versant mensuellement une aide personnelle au logement : l'Allocation de logement sociale (Als) ou l'Aide personnalisée au logement (Apl).



La demande d'aide personnelle au logement doit être réalisée à votre nom et non au nom de vos parents, vous devez être titulaire du bail (sauf si vous êtes mineur).

LES AIDES
PERSONNELLES AU
LOGEMENT

S'informer

Pour vous informer sur les aides personnelles au logement, rendez-vous sur le site www.caf.fr

Sur la page d'accueil, dans la rubrique « DROITS ET PRESTATIONS », cliquez sur « Voir toutes les autres prestations »

Accueil Allocataires

CAF DE SEINE-MARITIME

Retrouvez les actions de votre Caf en cliquant ici :

Voir les infos de ma Caf

Le magazine **viesdefamille**

Se connecter à Mon Compte

Faire une simulation de Prime d'activité

« ORIENTATION SCOLAIRE : TROUVER SA VOIE »

Le nouveau numéro de Vies de famille, l'émission des Allocations familiales, vient de sortir ! A découvrir en un seul clic... [Lire la suite](#)

DROITS ET PRESTATIONS

JE DÉCLARE DES CHANGEMENTS

JE M'INFORME SUR LA PRIME D'ACTIVITÉ

JE VAIS DEVENIR PARENT

AUTRES PRESTATIONS ?

Je me renseigne sur les aides de la Caf

Voir toutes les autres prestations

AUTRES SITUATIONS ?

Je découvre mes droits selon ma situation

Voir toutes les autres situations

SERVICES EN LIGNE

FAIRE UNE SIMULATION

DEMANDER UNE PRESTATION

DÉCLARER UN CHANGEMENT DE SITUATION

DEMANDER UNE ATTESTATION

Simuler le montant de mes allocations familiales

Ressources imposables 2017 du foyer :

23 400 €

Nombre d'enfant(s) à charge :

- 1 +

Cont

Aide





MENU

caf.fr

ALLOCATAIRES
DROITS ET PRESTATIONS



RECHERCHER



MON COMPTE



ALLOCATIONS
FAMILIALES



Accueil Allocataires / Droits et prestations / S'informer sur les aides

A⁻ A⁺

S'informer sur les aides

Partager



Vous trouverez dans cette rubrique les aides que la Caf peut vous attribuer, regroupées par thématique :

Petite enfance



Enfance et jeunesse



Solidarité et insertion



Logement et cadre de vie



- Les aides au logement (Apl, Alf, Als)
- La prime de déménagement
- Le prêt à l'amélioration de l'habitat
- L'action sociale

Puis dans la thématique « Logement et cadre de vie », cliquez sur « Les aides au logement »



Aide



Les aides au logement

Métropole

DOM

Questions/Réponses

1 - Conditions d'attribution

Vous avez une charge de logement (loyer ou pour l'aide personnalisée au logement remboursement de prêt).

- **S'il s'agit d'une location**, le propriétaire n'est ni un des parents ou grands-parents, ni un des enfants ou petits-enfants de vous-même ou de votre conjoint, concubin ou partenaire et aucun membre de votre foyer ne doit être fiscalement rattaché à un parent assujéti à l'impôt de solidarité sur la fortune.
- **Vous pouvez également bénéficier d'une aide au logement :**
 - si vous vivez dans un foyer, à l'hôtel, dans un meublé ou dans une résidence universitaire ;
 - si vous êtes âgé ou handicapé et que vous êtes hébergé non gratuitement chez des particuliers, ou bien hébergé en foyer, en maison de retraite, voire en unité de soins de longue durée.

2 - Ce logement est votre résidence principale et il doit être occupé au moins huit mois par an par vous ou votre conjoint (ou concubin), ou par une personne à votre charge.

3 - Vos ressources propres et celles des personnes qui vivent sous votre toit ne doivent pas excéder certains plafonds.

Vous trouverez sur cette page, toutes les conditions d'attribution des aides personnelles au logement

Important :

Même si vous êtes rattaché fiscalement à vos parents, seuls vos revenus sont pris en compte dans le calcul des aides personnelle au logement

Exception : si vos parents sont assujettis à l'Impôt sur la fortune immobilière, vous n'aurez pas de droit.



Quelles sont les conséquences sur mes autres droits, mes impôts ou ceux de mes parents ? 

Si vous choisissez de bénéficier d'une aide au logement à titre personnel, vos parents ne recevront plus de prestations familiales en votre faveur.

Avant de faire votre demande d'aide au logement, nous vous conseillons d'estimer quelle est la situation la plus avantageuse pour votre famille : continuer de bénéficier des prestations actuelles ou bénéficier d'une aide au logement étudiant à titre personnel.

Les aides au logement étudiant ne sont pas imposables. Actuellement, vous pouvez bénéficier d'une aide au logement et demeurer rattaché fiscalement au foyer de vos parents.

Dans l'onglet
« Questions/Réponses »,
Vous trouverez des
réponses aux questions
que vous vous posez

 MENU **caf·fr** | S'INFORMER SUR LES AIDES
LES AIDES AU LOGEMENT

Les aides au logement

Métropole | DOM | **Questions/Réponses**

- Qu'est-ce qu'une aide au logement ?
- Puis-je avoir une aide au logement ?
- Quelles démarches dois-je effectuer pour avoir droit à une aide au logement ?
- Pour quel type de logement puis-je bénéficier d'une aide au logement ?
- A combien s'élève mon aide au logement ?
- A partir de quand puis-je bénéficier d'une aide au logement ?
- Quels sont les revenus pris en compte pour calculer mon aide au logement ?
- Puis-je bénéficier d'une aide au logement si je loue un logement appartenant à un membre de ma famille ?
- Je suis en colocation, puis-je bénéficier d'une aide au logement ?

- Je suis étudiant et je cherche une aide pour payer mon logement. Comment la Caf peut-elle m'aider ?
- Quelles sont les conditions pour bénéficier d'une aide au logement ?
- Pendant combien de temps puis-je bénéficier d'une aide au logement ?
- Je suis étudiant(e), quelles ressources dois-je déclarer sur ma demande ?
- Quelles sont les conséquences sur mes autres droits, mes impôts ou ceux de mes parents ?
- Comment est calculée mon aide au logement si je vis en couple ?
- Je quitte mon logement durant les vacances d'été pour le reprendre en septembre. Dois-je faire une nouvelle demande ?
- Je vais devenir salarié et je garde le même logement. Vais-je continuer à percevoir l'aide au logement étudiant ?
- Je suis apprenti. Ai-je droit à l'aide au logement étudiant ?
- Je vais partir en stage en France ou à l'étranger. Puis-je bénéficier d'une aide au logement ?

Voici quelques exemples de questions/réponses qui concernent particulièrement les étudiants

Je suis en colocation, puis-je bénéficier d'une aide au logement ?

Oui, chaque colocataire peut bénéficier d'une aide au logement. La colocation correspond au partage d'un appartement entre plusieurs personnes ne vivant pas en couple. Si vous êtes dans cette situation, le nom de chacun des colocataires doit figurer sur le contrat de location ou vous devez disposer de baux distincts pour pouvoir bénéficier de l'aide au logement. Chaque colocataire devra faire une demande d'aide en déclarant ses revenus personnels. Le calcul de l'aide au logement tient compte de la part de loyer versée par chacun.

> Pour estimer le montant de votre aide au logement :

- Espace [Mon Compte](#) si vous êtes allocataire
- Rubrique [Mes services en ligne](#) si vous n'êtes pas allocataire.

Je suis apprenti. Ai-je droit à l'aide au logement étudiant ?

En tant qu'apprenti, vous êtes considéré comme salarié. Vous ne pouvez pas prétendre à l'aide au logement étudiant mais vous pouvez percevoir une aide au logement, si vos ressources ne dépassent pas un certain montant, appelé plafond de ressources.

> Pour en savoir plus, vous pouvez [faire une simulation d'aides au logement](#).

Je suis étudiant(e), quelles ressources dois-je déclarer sur ma demande ?

Vous ne devez pas déclarer le montant des revenus de vos parents mais seulement vos ressources personnelles imposables : salaire, bourse, pension alimentaire reçue et tout autre revenu imposable perçu (y compris les revenus d'épargne).

Si vous recevez une pension alimentaire (de vos parents, de vos grands-parents, etc.), son montant devra être précisé sur leur déclaration de revenus et pourra être totalement ou partiellement déductible des impôts. Pour plus d'informations, connectez-vous sur impots.gouv.fr.

LES AIDES
PERSONNELLES AU
LOGEMENT

ESTIMER VOTRE DROIT



Accueil Allocataires

A⁻ A⁺



« ORIENTATION SCOLAIRE : TROUVER SA VOIE »

Le nouveau numéro de Vies de famille, l'émission des Allocations familiales, vient de sortir ! A découvrir en un seul clic... [Lire la suite](#)

CAF DE SEINE-MARITIME

Retrouvez les actions de votre Caf en cliquant ici :

[Voir les infos de ma Caf](#)

Le magazine **viesdefamille** >

Se connecter à Mon Compte >

Faire une simulation de Prime d'activité >

DROITS ET PRESTATIONS



JE DÉCLARE DES CHANGEMENTS



JE M'INFORME SUR LA PRIME D'ACTIVITÉ



JE VAIS DEVENIR PARENT



JE SUIS DANS UNE SITUATION DE HANDICAP

AUTRES PRESTATIONS ?

Je me renseigne sur les aides de la Caf

[Voir toutes les autres prestations](#)

AUTRES SITUATIONS ?

Je découvre mes droits selon ma situation

[Voir toutes les autres situations](#)

SERVICES EN LIGNE

[FAIRE UNE SIMULATION](#)

[DEMANDER UNE PRESTATION](#)

[Simuler le montant de mes allocations familiales](#)

Ressources imposables 2017 du foyer :

23 400 €

Nombre d'enfant(s) à charge :

- 1 +

[DÉCLARER UN CHANGEMENT DE SITUATION](#)

[DEMANDER UNE ATTESTATION](#)

Cont

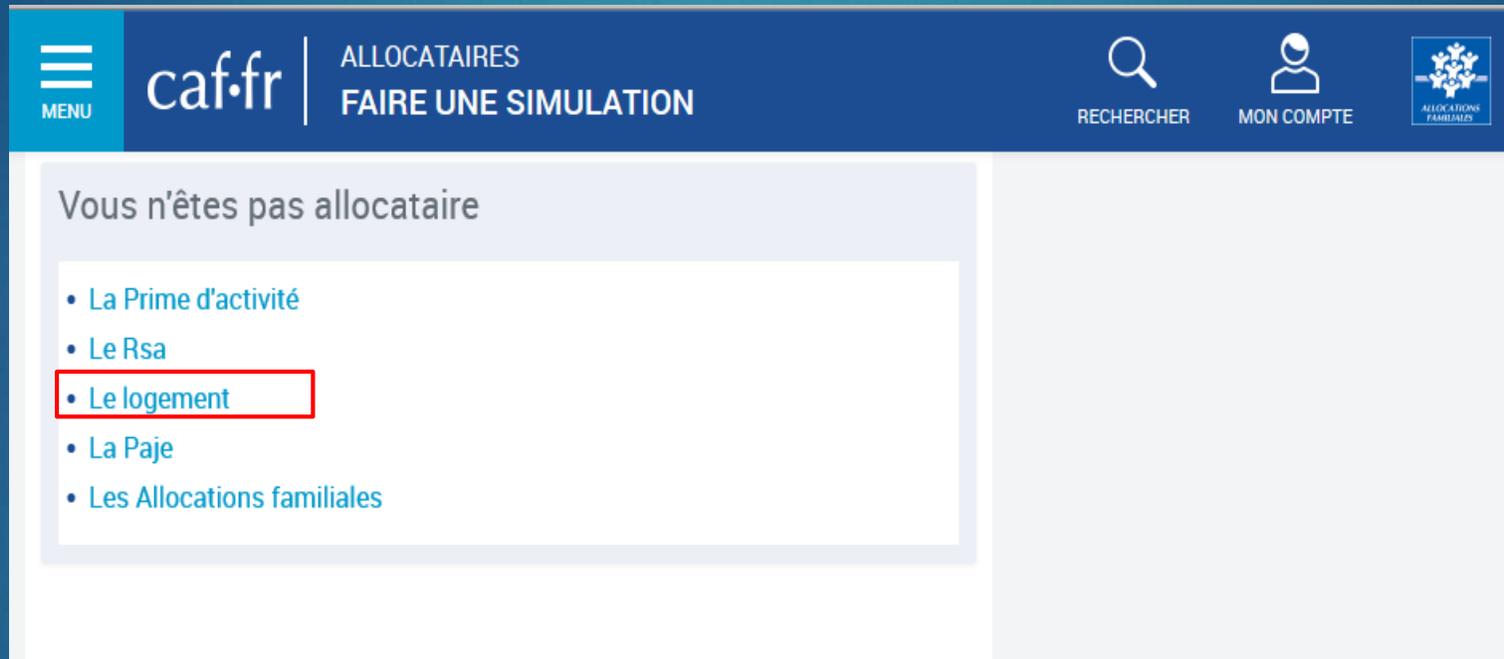


[Aide](#)

Sur le site de la Caf, vous pouvez estimer le montant de votre aide personnelle au logement.

Pour cela vous devez vous rendre dans la rubrique « SERVICES EN LIGNE » qui se trouve sur la page d'accueil. Puis vous devez sélectionner « FAIRE UNE SIMULATION »

Ensuite dans le pavé « Vous n'êtes pas allocataire »,
cliquez sur « Le logement »



The screenshot shows the top navigation bar of the caf.fr website. On the left, there is a blue menu icon and the text 'MENU'. In the center, the logo 'caf.fr' is followed by the text 'ALLOCATAIRES FAIRE UNE SIMULATION'. On the right, there are three icons: a magnifying glass labeled 'RECHERCHER', a person icon labeled 'MON COMPTE', and the 'ALLOCATIONS FAMILIALES' logo. Below the navigation bar, a grey box contains the text 'Vous n'êtes pas allocataire'. Underneath this, a list of services is displayed: 'La Prime d'activité', 'Le Rsa', 'Le logement', 'La Paje', and 'Les Allocations familiales'. The 'Le logement' item is highlighted with a red rectangular border.

MENU | caf.fr | ALLOCATAIRES FAIRE UNE SIMULATION

RECHERCHER | MON COMPTE | ALLOCATIONS FAMILIALES

Vous n'êtes pas allocataire

- La Prime d'activité
- Le Rsa
- Le logement
- La Paje
- Les Allocations familiales

LE LOGEMENT

Code postal du logement concerné

76000 ROUEN

Vous résidez en : ?

Appartement ou maison

Logement CROUS

Foyer

Chambre

Résidence sociale/FJT

Maison de retraite/EHPAD

Vous êtes

En location

En colocation

Votre location est meublée

Oui

Non

Part de votre loyer mensuel (charges comprises)

200



Votre situation familiale

Seul(e)

En couple

Nombre d'enfant(s)

-

0

+

Vos ressources nettes imposables cumulées des 12 derniers mois ?

i Vous êtes travailleur indépendant depuis moins deux ans. Vous devez indiquer dans la rubrique "Revenu ou déficit de travailleur indépendant" votre chiffre d'affaires des 12 derniers mois après déduction de l'abattement lié à votre activité (artisan : 50%, commerçant : 71%, profession libérale : 34%, profession agricole : 87%).

Salaires

Allocations de chômage et préretraite

Retraites et pensions

Pension alimentaire reçue

Revenu ou déficit de travailleur indépendant de l'année 2019

Aucun revenu

Vous êtes actuellement

Bénéficiaire de RSA

Etudiant

Dans une autre situation

Quitter

Calculer

Vous pourrez indiquer les caractéristiques du logement pour lequel vous souhaitez obtenir une estimation de votre aide personnelle au logement, ainsi que votre situation

Vous obtiendrez une fourchette d'estimation qui vous aidera à établir votre budget logement

[Accueil](#) / [Mes services en ligne](#) / [Faire une simulation](#) / [Le logement](#)

LE LOGEMENT



Selon les informations fournies, vous pouvez recevoir :

entre 42 et 82€ par mois.

Cette estimation est fournie à titre indicatif. Seule la demande d'aide au logement vous garantit un montant exact.

Quitter

Faire la demande

LES AIDES
PERSONNELLES AU
LOGEMENT

FAIRE VOTRE DEMANDE

Vous devrez réaliser votre demande d'aide personnelle au logement en ligne,
lorsque vous aurez les clés de votre logement.



Il est inutile de la faire avant !

Accueil Allocataires A⁻ A⁺



« ORIENTATION SCOLAIRE : TROUVER SA VOIE »
Le nouveau numéro de Vies de famille, l'émission des Allocations familiales, vient de sortir ! A découvrir en un seul clic... [Lire la suite](#)

CAF DE SEINE-MARITIME
Retrouvez les actions de votre Caf en cliquant ici :
[Voir les infos de ma Caf](#)

Le magazine **viesdefamille** >

Se connecter à Mon Compte >

Faire une simulation de Prime d'activité >

DROITS ET PRESTATIONS

 JE DÉCLARE DES CHANGEMENTS	 JE M'INFORME SUR LA PRIME D'ACTIVITÉ	 JE VAIS DEVENIR PARENT
 JE SUIS DANS UNE SITUATION DE HANDICAP	AUTRES PRESTATIONS ? Je me renseigne sur les aides de la Caf Voir toutes les autres prestations	AUTRES SITUATIONS ? Je découvre mes droits selon ma situation Voir toutes les autres situations

SERVICES EN LIGNE

FAIRE UNE SIMULATION	DEMANDER UNE PRESTATION	Simuler le montant de mes allocations familiales
DÉCLARER UN CHANGEMENT DE SITUATION	DEMANDER UNE ATTESTATION	Ressources imposables 2017 du foyer : <input type="text" value="23 400"/> € Nombre d'enfant(s) à charge : <input type="button" value="-"/> <input type="text" value="1"/> <input type="button" value="+"/> Continuer Aide

Pour faire votre demande d'aide personnelle au logement, rendez-vous sur la page d'accueil du site www.caf.fr, dans la rubrique « SERVICES EN LIGNE », cliquez sur « DEMANDER UNE PRESTATION »

FAIRE UNE DEMANDE DE PRESTATION

Le logement

Les enfants

La séparation et le décès

Le Rsa et la Prime d'activité

La maladie et le handicap

Les autres demandes

Aide au logement

Si vous payez un loyer ou remboursez un prêt pour votre résidence principale et que vos ressources sont modestes, vous pouvez bénéficier de l'une des trois aides au logement : l'Aide personnalisée au logement (Apl), l'Allocation de logement familiale (Alf) ou l'Allocation de logement sociale (Als).

Selon votre situation, la Caf étudiera votre droit à l'une de ces trois aides.

Afin de connaître le montant potentiel de votre droit, nous vous invitons à effectuer une simulation.

Simuler

Faire la demande

En savoir plus

Si vous avez déjà entamé cette démarche, vous pouvez :

Reprendre la demande en cours

Sélectionner « Le logement »

Puis « Faire la demande »

Les éléments nécessaires pour réaliser votre procédure en ligne :



Cette demande vous prendra environ 20 minutes

Avant de commencer, vous avez besoin des éléments suivants :



- Contrat de location (ou bail);
- Numéro SIRET si votre bailleur est une agence immobilière, un organisme social, une société, une régie;
- En l'absence de numéro de sécurité sociale vos derniers revenus sur une période d'un an;
- Montant de la pension alimentaire versée ou reçue, frais réels déclarés l'année précédente;
- Pour les travailleurs indépendants vos deux derniers avis d'impositions;
- En cas de patrimoine supérieur à 30 000 euros vos relevés de comptes, l'avis d'imposition, taxe d'habitation, taxes foncières;
- Relevé d'identité bancaire ou postal.

La demande commence par la saisie votre situation. En 1^{er} lieu, **vos** **état civil**

DEMANDER L'AIDE AU LOGEMENT

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATI F 4 RESSOURCES 5 FIN

Situation Contact Logement

VOUS ?

Etat civil

Sexe

Masculin Féminin

Nom de famille ? Nom d'usage ?

Prénom

Numéro de Sécurité sociale ? Date de naissance

jj/mm/aaaa

Lieu de naissance

France métropolitaine ou Département d'Outre-mer Collectivités d'Outre-mer Etranger

Nationalité

Française Européenne ou Suisse Autre

Vous arrivez de l'étranger

Oui Non

Précédent Quitter Continuer plus tard Continuer

Vous devez ensuite préciser votre **situation familiale**

DEMANDER L'AIDE AU LOGEMENT

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATI F 4 RESSOURCES 5 FIN

Situation Contact Logement

Tutoriel TEST

Situation familiale

Vous êtes

Célibataire Divorcé(e) Séparé(e) après vie commune ou PACS

Séparé(e) de fait ? Séparé(e) légalement ? Veuf(ve)

Précédent Quitter Continuer plus tard Continuer

Votre situation professionnelle :

DEMANDER L'AIDE AU LOGEMENT

1 ACCES **2 SAISIE** 3 RECAPITULATI
F 4 RESSOURCES 5 FIN

Situation Contact Logement

Tutoriel TEST

Situation professionnelle actuelle ou autre situation

Vous êtes

Etudiant Etudiant et activité salariée

Etudiant et activité non salariée Etudiant hospitalier ?

Vous êtes étudiant boursier ?

Oui Non

ⓘ Les bourses attribuées dans le cadre de recherche, de stage (CNRS, CNE...) ou d'échanges européens (Erasmus, Socrates...) ou bourses d'excellence ne permettent pas le statut d'étudiant boursier

Nom de l'organisme qui a accordé la bourse Pays de l'organisme

Adresse de l'organisme

Précédent Quitter Continuer plus tard Continuer

Si vous indiquez « **Etudiant hospitalier** » : la question sur les bourses n'est pas posée

Si vous répondez oui à « **Boursier** », alors vous devez saisir les coordonnées de l'Organisme qui verse la bourse sinon, continuer

Vos coordonnées sont ensuite demandées :

Votre adresse :

DEMANDER L'AIDE AU LOGEMENT

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATI F 4 RESSOURCES 5 FIN

Situation Contact Logement

Adresse

Date d'entrée dans le logement

01/01/2019

Pays Code postal ou commune

FRANCE 13001 MARSEILLE

N° et voie / Lieu-dit Complément d'adresse ?

62 avenue Roger Salengro[hors bornes]

Précédent Quitter Continuer plus tard Continuer

Puis vos coordonnées de contact :

DEMANDER L'AIDE AU LOGEMENT

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATI F 4 RESSOURCES 5 FIN

Situation Contact Logement

Téléphone et courriel

Tutoriel TEST

Téléphone (portable de préférence)

Courriel

Précédent Quitter Continuer plus tard Continuer

Vous devez ensuite donner des informations relatives au logement :

DEMANDER L'AIDE AU LOGEMENT

1 ACCES **2 SAISIE** 3 RECAPITULATI
F 4 RESSOURCES 5 FIN

Situation Contact **Logement**

Caractéristiques du logement

Type de logement ?

Studio, appartement ou maison Chambre sans WC Chambre avec WC

Surface du logement ? Logement meublé ?

m² Oui Non

Vous êtes en colocation ?

Oui Non

Montant du loyer

€

Date de début du contrat de location ou du bail



Mois du premier loyer payé Montant du loyer de juillet 2019

 €

Logement décent ?

Oui Non

Précédent Quitter Continuer plus tard Continuer

Et au bailleur :

DEMANDER L'AIDE AU LOGEMENT

1 ACCES **2 SAISIE** 3 RECAPITULATI
F 4 RESSOURCES 5 FIN

Situation Contact **Logement**

Votre bailleur ?

Vous payez votre loyer à

Un particulier Agence immobilière, SCI, HLM...

Précédent Quitter Continuer plus tard Continuer

En fin de demande

Un récapitulatif vous rappelle les informations déclarées et les pièces justificatives éventuelles à fournir.

Vous devez cocher la case « J'ai pris connaissance des conditions d'utilisation du service et je les accepte »

Attention : Vous ne pouvez plus modifier les données saisies après les avoir validées.

Un numéro d'allocataire vous est attribué. Il vous permet de suivre votre dossier sur votre espace « Mon compte ».

Vous pouvez adresser les pièces justificatives demandées sous format dématérialisé dans l'espace « Mon Compte », rubrique « Consulter mes démarches » ou dans l'application mobile Caf-Mon compte.

DEMANDER L'AIDE AU LOGEMENT

1 ACCES 2 SAISIE 3 **RECAPITULATI** 4 RESSOURCES 5 FIN
F

Récapitulatif

Adresse 

Date d'entrée dans le logement : 01/01/2019
62 avenue Roger Salengro[hors bornes]
13001 MARSEILLE
FRANCE

Téléphone et courriel 

Téléphone : 06 74 15 93 86
Courriel : testdal@yopmail.com

Votre logement 

Votre logement est un studio, un appartement ou une maison
Surface de votre logement : 45m²
Votre logement est non meublé
Vous n'êtes pas en colocation
Montant du loyer hors charges : 450,00€
Date de début du contrat de location ou du bail : 01/01/2019
Mois du premier loyer payé : 01/2019
Montant du loyer de juillet 2019 hors charges : 450,00€
Votre logement répond aux critères de décence

Votre bailleur 

Vous payez votre loyer à un particulier
Votre bailleur réside en France
Bailleur saisi
Civilité : Mon
Nom : BAILLEUR
Prenom : TEST
N° et voie/lieu-dit : 7 place de l'Europe
Code postal ou commune : 14200 HEROUVILLE ST CLAIR

Informations complémentaires 

Vous n'êtes pas logé par votre employeur
Vous n'utilisez pas votre logement pour votre activité professionnelle
Vous ne sous-louez pas votre logement
Vous n'occupez pas de second logement

Conditions d'utilisation du service et Protection des données personnelles 

J'ai pris connaissance des conditions d'utilisation du service et je les accepte

Précédent Quitter Valider

Le premier paiement de votre aide personnelle au logement

Premier mois de droit

=

Mois suivant l'entrée dans le logement

Les paiements sont effectués à terme échu

Exemple :

Entrée dans le logement : 15/09/2021

Demande d'aide personnelle au logement effectuée sur le site Caf.fr le
16/09/2021

1^{er} mois de droit : 10/2021

1^{er} paiement : 5/11/2021



Le bailleur choisit s'il souhaite percevoir directement l' aide personnelle au logement
ou bien si elle vous est versée

LES AIDES
PERSONNELLES AU
LOGEMENT

GERER SON DOSSIER CAF

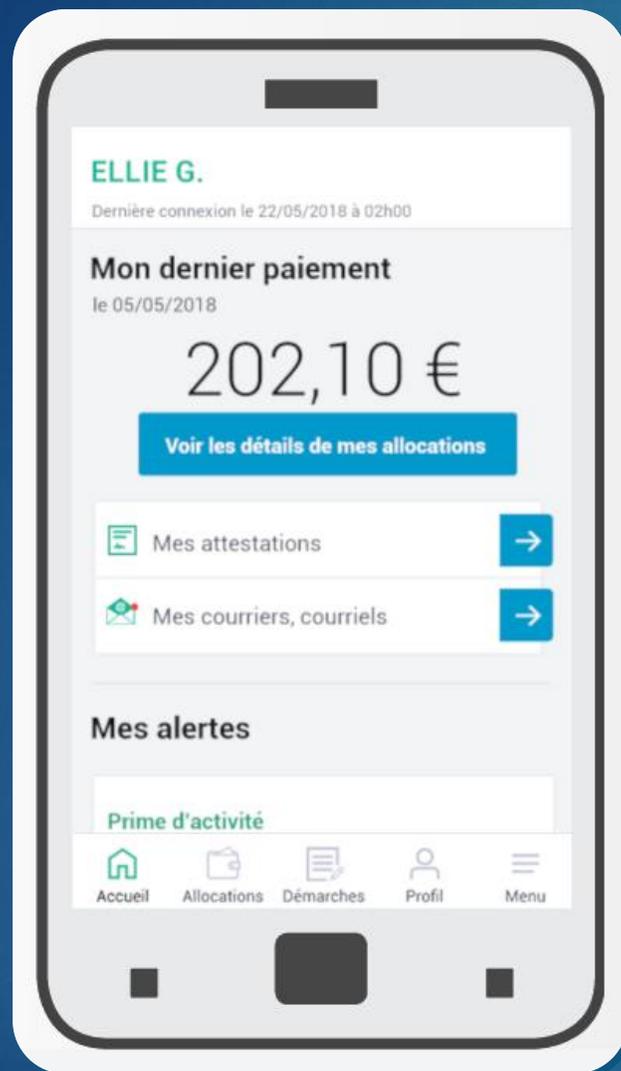
Caf mon compte



The screenshot shows the 'Caf mon compte' interface. At the top, there is a navigation bar with the 'caf.fr' logo, 'MON COMPTE ACCUEIL', and icons for 'RECHERCHE', 'M DUBOIS', 'DÉCONNEXION', and a snowflake icon. Below the navigation bar, the user's name 'ANTOINE DUBOIS' is displayed, along with the last connection date 'Dernière connexion le 16/11/2016 à 19:27'. The main content area is divided into several sections: 'MES ALERTES' with a red alert box stating 'Pour traiter votre dossier, votre Caf a besoin d'informations complémentaires. Rendez-vous vite rubrique La Caf me demande.' and a message 'Vous avez un nouveau message. Consulter mes démarches.'; 'MES PAIEMENTS ET MES DROITS' showing 'Mon dernier paiement le 25/11/2016' for '207 €.' and 'Mon quotient familial' of '363€'; 'MON PROFIL' with personal information like 'Je suis célibataire', 'Je suis au chômage depuis le 16 janvier 2016.', and address details; and 'MES RESSOURCES' with options to 'Déclarer' and 'Consulter'. A button at the bottom says 'Télécharger ma dernière attestation'.

L'espace « Mon compte » vous permet de :

- suivre votre dossier,
- transmettre des informations,
- consulter vos droits et paiements,
- modifier vos informations,
- télécharger une attestation,
- envoyer un message électronique...



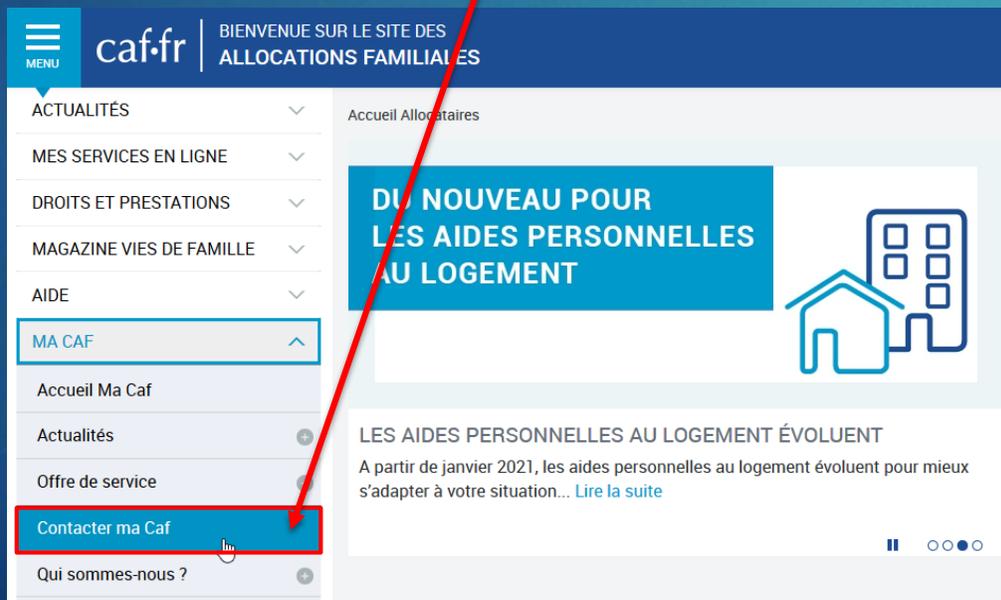
Vous pouvez également effectuer toutes ces démarches sur l'application gratuite **Caf - Mon compte**



Si vous avez des questions, entrez un code postal seinomarin sur la page d'accueil du site www.caf.fr



Tous les modes de contact à votre disposition sont dans la rubrique « [Contacter ma Caf](#) » :



CONTACTER MA CAF

Par téléphone

3230 Service gratuit + prix appel

du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30

Par courrier

CAF DE SEINE-MARITIME

65 avenue Jean Rondeaux CS
86017
76017 Rouen Cedex

Par courriel

Envoyer un courriel

Point d'accueil

Trouver un accueil CAF

Bornes interactives

Visio-guichets

Si vous avez besoin d'aide pour effectuer vos démarches en ligne

Dans la rubrique « Contacter ma Caf », vous pouvez prendre un rendez-vous téléphonique pour être aidé(e) dans l'utilisation des services en ligne



caf.fr

ALLÔ, BESOIN D'AIDE SUR LE CAF.FR ?
VOICI PIERRE QUAND IL A DÉCOUVERT TOUT CE QUE L'ON PEUT FAIRE SUR LE CAF.FR

LA CAF DE SEINE-MARITIME PROPOSE DES RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONIQUES POUR VOUS AIDER À UTILISER LES SERVICES DISPONIBLES SUR LE SITE CAF.FR ET L'APPLI MOBILE.
RENSEIGNEMENTS ET PRISE DE RENDEZ-VOUS DANS LA RUBRIQUE « MA CAF » DU CAF.FR

J'ai besoin
d'un rendez-vous
pour être accompagné
sur le Caf.fr

Vous pouvez également trouver les points d'accueil les plus proches de votre domicile pour être accompagné(e) dans vos démarches à cette adresse :

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-seine-maritime/points-d-accueil>

